YETI Dentalprodukte GmbH

According to 1907/2006/EG, article 31

Fiche technique de sécurité - CE

YETI Dental GmbH

Etablie conformément aux 1907 / 2006 / EC, Article 31

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation:

DUOVEST Spezial-Liquid/ Art.951-1000

Utilisation de la substance/préparation:

Liquide d'expansion

Identification de la société/entreprise: YETI Dentalprodukte GmbH, Industriestr.3, 78234 Engen, GERMANY

Informations techniques: Anwendungstechnik (Telefon +49(0)7733-94100)

Téléphone, télécopie, émail: +49(0)7733-94100 / +49(0)7733-941022 / E-Mail: sdb@yeti-dental.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 07733-94100 (Mo.-Do. 8.00 -16.30, Fr.8.00 - 14.30 Uhr)

02. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers pour l'homme et pour l'environnement

Le produit présente des réactions alcalines (pH: ~ 10) et en conséquence des irritations en cas de contact cutané prolongé.

03. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition

Solution aqueuse d'acide silicique colloïde

Composants dangereux

Informations sur le composants	[%] en poids	N° CAS	N° d'index	Phrases R	Symbole de danger
Sol silicique	20-40	7631-86-9			
Formaldéhyde	< 0,05	50-00-0			

Composants avec limites de concentration (Réglement CE)

Texte intégral de chaque phrase R : point 16. AUTRES DONNÉES

04. PREMIERS SECOURS

inhalation

contact avec la peau

Laver la peau souillée à l'eau et au savon.

ingestion

Ne pas provoquer de vomissement, consultert un médecin.

contact avec les yeux

Rincer les yeux sous l'eau couranter pendant env. 15 min en maintenant la paupière ouverte.

05. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Tout moyen d'extinction approprié Pas de restrictions en cas d'incendie périphérique. Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de

Tout danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Non combustible.

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Erstellt am/von: geändert am/von: Revision:

Dokument: Vorlage:

09.06.2009/JB

26.06.2015

freigegeben am/von:

Seitenzahl:

26.06.2015

1-12

YETI Dentalprodukte GmbH

According to 1907/2006/EG, article 31

-

06. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles et les méthodes de nettoyage

Provoque des dépôts glissants, en conséquence, ramasser le produit par un moyen mécanique et rincer avec beaucoup d'eau.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Voir le point 08. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE et 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

07. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour garantir la sécurité de la manipulation et conditions pour garantir la sécurité du stockage

Le produit présente des réactions alcalines (pH: ~ 10) et en conséquence des irritations en cas de contact cutané prolongé. Protéger contre le gel.

08. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition professionnelle et/ou valeurs limites biologiques

Contrôle de l'exposition

a) Contrôle de l'exposition professionnelle

L'équipement de protection personnel dépend de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse.

Protection respiratoire

Protection des mains
Gants de protection
Protection de la peau

Protection des yeux Lunettes de protection

Une protection de la peau n'est pas nécessaire.

b) Mesure d'hygiène

Respecter les mesures d'hygiène habituelles en manipulant des produits chimiques.

c) Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir le point 06. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL et 07. MANIPULATION ET STOCKAGE

09. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect: liquide
Couleur: vert
Odeur: sans odeur

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Limites d'explosion inférieures : Vol% Limites d'explosion superieures Vol%

Pression de vapeur: (20 °C) 20 mbar Pression de vapeur: (50 °C) mbar Densité relative: (20 °C) g/cm3 Densité poudre: (20 °C) g/cm3

Viscosité: (20 °C) <20 (dynamique)

mPa·s

Hydrosolubilité: (20 °C) se prête au pH (20 °C) env. 10 mélange g/l

Point/intervalle d'ébullition : (1013 ca. 100 °C Température de solidifaction °C

mbar) entre liquidus et solidus: (1013 hPa)

Point de fusion: °C Point de solidifaction: °C

Point d'éclair: non applicable °C Température d'inflammation: non applicable °C

D'autres données physiques et chimiques n'ont pas été déterminées.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter

Décomposition thermique: Vapeur d'eau à partir d'env. 100 °C

Erstellt am/von: geändert am/von: Revision: freigegeben am/von: Seitenzahl: Dokument: 09.06.2009/JB 26.06.2015 02 26.06.2015 1-12

Vorlage:

YETI Dentalprodukte GmbH

According to 1907/2006/EG, article 31

Matières à éviter

Réaction alcaïque

Produits de décomposition dangereux

En cas d'utilisation correcte, aucun produit n'est connu.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

. La classification toxicologique a été calculée conformément à la directive 1999/45/CE. Après les expériences du fabricant, il ne faut pas attendre d'autres risques.

Données d'essais

Aucune donnée n'est disponible.

Données de l'expérience

Aucune donnée n'est disponible.

Informations sur les composants

LD50 (oral, Rat): mg/kg (IUCLID)
Oeil de lapin: irritation

LD50 (inhal., Rat): Peau de lapin (24 h): mg/l/4h (IUCLID) irritation faible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Valeur TOC:

Toxicité bactérienne aiguë::

Activation des boues bactériennes EC50 >10000 mg/l Valeur CSB:

Toxicité aiguë pour les poissons:

Poisson zébré (brachhydanio rerio)

LCO: 5000 mg/l

Mobilité

Aucune donnée n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation
Aucune donnée n'est disponible.

Autres effets nocifs
Aucune donnée n'est disponible.

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible.

Résultats de l'évaluation PBT Aucune donnée n'est disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Substance/préparation et le code à six chiffres selon RÈGLEMENT (CE) N° 2000/532/CE

Tout en observant la réglementation officielle locale, peut en dilution suffisante être éliminé avec les eaux ménagères. Les matériaux d'emballage vides sont à rajouter aux déchets pour les décharges respectives.

Recommandation: Veuillez considérer des dispositions nationales ou régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route et de fer ADR/RID

Classe : Nom d'expédition: Numéro ONU: Groupe d'emballage :

Transport IMDG/GGVMer

Code IMDG-: polluant marin:
Numéro Nom d'expédition :
ONU:

EmS: Groupe d'emballage :

Transport air ICAO-TI et IATA-DGR

Classe : Nom d'expédition : Numéro ONU: Groupe d'emballage : -

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquette conformément aux directives CE

Erstellt am/von: geändert am/von: Revision: freigegeben am/von: Seitenzahl: Dokument: 09.06.2009/JB 26.06.2015 02 26.06.2015 1-12

Vorlage:

YETI Dentalprodukte GmbH

According to 1907/2006/EG, article 31

Symbole et désignation du danger Composante importante pour étiquette contient: Phrases R Phrases S

Autres informations utiles

Cargaison non dangereuse, sensible au froid au-dessous de + 5°C; sensible à la chaleur au-dessus de + 35°C.

Réglements CE

Aucune identification nécessaire selon les directives de la CE.

Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la substance (ou une substance contenue dans la préparation) n'existe pas.

Législations nationales

Classe de pollution des eaux

0 - ne présente aucun danger pour les eaux (auto-classification) selon VwVwS, Anhang 4 (Allemagne)

16. AUTRES DONNÉES

Directives CE

- Directive 2006/8/CE de la Commission du 23 janvier 2006 modifiant, aux fins de leur adaptation au progrès technique, les annexes II, III et V de la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des <u>préparations</u> dangereuses
- Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 modifiant la directive 67/548/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses afin de l'adapter au règlement (CE) n o 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), et instituant une agence européenne des produits chimiques.
- Rectificatif au règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Les restrictions d'emploi recommandées

Le produit n'est destiné qu'à l'application industrielle.

Phrases R, visée aux point 3 de la fiche de données de sécurité

Sources: http://www.baua.de

http://www.arbeitssicherheit.de

Changements par rapport à la dernière version :

Modifications conformément à Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Les renseignements sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et expériences. La fiche de donnée de sécurité décrit les produits uniquement dans le cadre des mesures de sécurité à observer. Les renseignements ne représentent en aucun cas une garantie quant aux propriétés qualitatives des produits. Les rubriques non remplies signifient que les données ne sont pas connues. Elles ne doivent pas laisser supposer qu'il n'y aurait pas de danger découlant du point respectif.

Erstellt am/von: geändert am/von: Revision: freigegeben am/von: Seitenzahl: 09.06.2009/JB 26.06.2015 02 26.06.2015 1-12

Dokument: Vorlage:

YETI Dentalprodukte GmbH According to 1907/2006/EG, article 31

Fiche technique de sécurité - CE

Établie conformément aux directives de la commission EG 1907 / 2006 Article 31

1. Désignation des matières premières, de la préparation et du fabriquant

1.1 Désignation des matières premières ou de la préparation

DUOVEST

1.2 Désignation du fabriquant

YETI Dentalprodukte GmbH

Tel. 0 77 33 / 94 10 0 (Mo. – Do. 8h – 16h30, Fr.

Straße: Industriestraße 3
Postleitzahl: D-78234 Engen

E-Mail: sdb@yeti-dental.com

Auskunft zum Stoff / Zubereitung: Tel. 0 77 33 / 94 10 0 FAX 0 77 33 / 94 10 22

8h - 14h)

2. Dangers éventuels

Notauskunft:

Aucun si application conforme.

3. Composition / Indications des composants

Caractérisation chimique

SiO2, NH4H2PO4, MgO

3. Dangers éventuels

Aucun si application conforme.

4. Mesures de premiers secours

Après un contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et soigneusement sous l'eau courante.

Après ingestion

En cas de maux, consulter un médecin.

5. Mesures contre les incendies

Extinction appropriée

Aucune limitation en cas d'incendie local.

Erstellt am/von: geändert am/von: Revision: freigegeben am/von: Seitenzahl: 26.06.2015/JB 01 26.06.2015 1-12

Dokument: Vorlage:

YETI Dentalprodukte GmbH

According to 1907/2006/EG, article 31

Dangers particuliers dû au matériau ou à sa préparation, ses matériaux de décomposition ou ses vapeurs diffusées

NH4H2PO4 se décompose à partir de 190°C en diphosphate et NH3. **Equipement de protection particulier en cas de combat de l'incendie** Aucune mesure particulière

6. Mesures en cas de dégagement involontaire

Mesures de protection individuelle

Eviter la formation de poussière.

Mesures de protection de l'environnement et nettoyage

Ramasser avec un appareil approprié et éliminer.

7. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

Etat: poudre Couleur: blanche

Odeur: presque neutre

Données relevant de la sécurité

Point d'inflammabilité env. 1000°C Densité à 20°C env. 2,4 g/ml

8. Limitation de l'exposition et protections de sécurité corporelles

Données limites à observer des composants au plan de travail

CAS-Nr. Bezeichnung Art Wert Einheit

14808-60-7 SiO2 MAK 0,15 mg/m³ (poussière

fine)

1309-48-4 MgO MAK 1,5 mg/m³ (poussière

fine)

Equipement de protection personelle

Protection des voies respiratoires

Masque de protection contre les poussières fines en cas de manipulation de quantités importantes.

Mesures d'hygiène et de protection

Respecter les mesures de prudence habituelles lors de manipulation de produits chimiques.

Se laver les mains/visage avant et après la manipulation.

9. Manipulation et stockage

Erstellt am/von: geändert am/von: Revision: freigegeben am/von: Seitenzahl: Dokument: 26.06.2015/JB 01 26.06.2015 1-12

Vorlage:

YETI Dentalprodukte GmbH

According to 1907/2006/EG, article 31

Manipulation

Aucune mesure particulière

Classe de stockage

VCI 10-13C

10. Stabilité et Réactivité

Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition en cas de stockage et de manipulation conforme. NH4H2PO4 se décompose à partir de 190°C en diphosphate et NH3.

11. Indications toxicologiques

Aucune indication nécessaire.

12. Indications écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bio-dégradabilité

Peut être éliminer mécaniquement

Classe de danger des eaux

CDE: 1 (classification autonome)

13. Recommandations d'évacuation

Restes de produits

Doivent être éliminés selon le respect des réglementations des autorités locales.

Emballage souillés

Doivent être considérés comme le produit.

Les emballages non-contaminés peuvent rejoindre un système de recyclage.

14. Indications de transport

Ne constitue pas un produit dangereux selon les règlementations générales des transports

15. Prescriptions

Immatriculation selon les Directives Européennes des produits dangereux Contient de la poussière de quartz, porter un masque de protection.

16. Indications supplémentaires

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication. Elles n'ont pas la signification de garantie. Ces indications ne doivent pas être modifiées ou être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

Seitenzahl:

1-12

Erstellt am/von: geändert am/von: Revision: freigegeben am/von: 26.06.2015/JB 01 26.06.2015

Dokument: Vorlage: